

# ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2023



Déposés aux :

- ♦ Comité de répartition des ressources (CRR) le 18-10-2023
- ♦ Comité de vérification (CV) le 14-11-2023
- ♦ Conseil d'administration (CA)  
➔ Résolution : CA 2023-12-19-039

**Centre  
de services scolaire  
des Samares**

**Québec** 

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**

**Table des matières - États financiers résumés au 30 juin 2023**

---

**Rapport de la direction..... page 3**

**États financiers résumés .....pages 4-23**

**État de la situation financière ..... page 4**

**État des résultats ..... page 5**

**État de l'excédent accumulé .....page 6**

**Notes complémentaires.....pages 7-23**

**Annexe A – Revenus ..... page 24**

**Annexe B – Charges par activités .....pages 25-26**

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

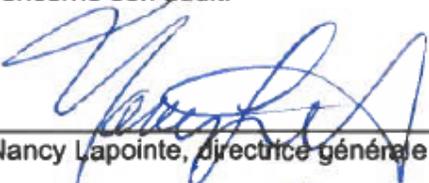
Les états financiers du **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES** (Centre de services scolaire) pour l'exercice clos le 30 juin 2023 portant la signature électronique 9852818360, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Mallette S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant nommé par la direction, a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Samares, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Mallette S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



---

Nancy Lapointe, directrice générale



---

Marie-Claude Fredette, CPA, directrice  
Services des ressources financières

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**  
**État résumé de la situation financière au 30 juin 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b> (redressé)	<b>Variation</b>	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Encaisse	41 014 189 \$	21 126 129 \$	19 888 060 \$	94%
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	38 517 763 \$	52 865 815 \$	(14 348 052) \$	(27%)
Subvention d'investissement à recevoir	453 797 812 \$	402 477 309 \$	51 320 503 \$	13%
Taxe scolaire à recevoir	1 506 908 \$	1 269 153 \$	237 755 \$	19%
Débiteurs	6 580 616 \$	4 050 622 \$	2 529 995 \$	62%
Stocks destinés à la revente	56 333 \$	56 333 \$	-	0%
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>541 473 620 \$</b>	<b>481 845 360 \$</b>	<b>59 628 261 \$</b>	<b>12%</b>
<b>PASSIFS</b>				
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 6)	60 521 668 \$	36 744 354 \$	23 777 314 \$	65%
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	75 701 231 \$	61 542 499 \$	14 158 733 \$	23%
Subvention d'investissement reportée	413 722 038 \$	377 577 274 \$	36 144 765 \$	10%
Revenus perçus d'avance	1 448 721 \$	1 687 753 \$	(239 032) \$	(14%)
Provision pour avantages sociaux	12 533 690 \$	11 761 670 \$	772 020 \$	7%
Dettes à long terme à la charge du CSS (note 10)	7 678 199 \$	7 852 967 \$	(174 768) \$	(2%)
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	350 214 710 \$	347 609 092 \$	2 605 618 \$	1%
Autres passifs	32 180 988 \$	29 374 587 \$	2 806 401 \$	10%
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>954 001 246 \$</b>	<b>874 150 196 \$</b>	<b>79 851 051 \$</b>	<b>9%</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(412 527 626) \$</b>	<b>(392 304 836) \$</b>	<b>(20 222 790) \$</b>	<b>5%</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>				
Immobilisations corporelles	430 300 963 \$	400 152 898 \$	30 148 065 \$	8%
Stocks de fournitures	194 081 \$	195 453 \$	(1 372) \$	(1%)
Charges payées d'avance	10 374 143 \$	792 823 \$	9 581 320 \$	1209%
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>440 869 187 \$</b>	<b>401 141 174 \$</b>	<b>39 728 013 \$</b>	<b>10%</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>28 341 561 \$</b>	<b>8 836 338 \$</b>	<b>19 505 223 \$</b>	<b>221%</b>

Note : pour l'ensemble du document, les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent varier d'un dollar près.

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**  
**État résumé des résultats - Exercice clos le 30 juin 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b> (redressé)	<b>Variation</b>	
<b>REVENUS</b>				
<b>Subvention de fonctionnement et d'investissement du MEQ</b>	374 033 318 \$	335 679 625 \$	38 353 693 \$	11%
<b>Autres subventions et contributions</b>	1 499 122 \$	1 317 837 \$	181 286 \$	14%
<b>Taxe scolaire</b>	23 070 933 \$	22 099 513 \$	971 420 \$	4%
<b>Droits de scolarité et frais de scolarisation</b>	1 240 016 \$	883 426 \$	356 591 \$	40%
<b>Ventes de biens et services</b>	19 576 325 \$	16 290 794 \$	3 285 531 \$	20%
<b>Revenus divers</b>	4 669 596 \$	2 575 354 \$	2 094 242 \$	81%
<b>Amortissement de la subvention d'investissement reportée</b>	25 599 554 \$	17 641 221 \$	7 958 333 \$	45%
<b>TOTAL DES REVENUS*</b>	<b>449 688 865 \$</b>	<b>396 487 770 \$</b>	<b>53 201 096 \$</b>	<b>13%</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Activités d'enseignement et de formation</b>	189 892 870 \$	176 181 803 \$	13 711 067 \$	8%
<b>Activités de soutien à l'enseignement et à la formation</b>	102 360 519 \$	93 303 855 \$	9 056 664 \$	10%
<b>Services d'appoint</b>	48 018 571 \$	41 442 193 \$	6 576 378 \$	16%
<b>Activités administratives</b>	14 677 377 \$	12 585 952 \$	2 091 425 \$	17%
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>	52 354 872 \$	45 566 633 \$	6 788 239 \$	15%
<b>Activités connexes</b>	22 107 413 \$	12 109 404 \$	9 998 009 \$	83%
<b>Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux</b>	772 020 \$	484 226 \$	287 794 \$	59%
<b>TOTAL DES CHARGES**</b>	<b>430 183 642 \$</b>	<b>381 674 066 \$</b>	<b>48 509 576 \$</b>	<b>13%</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>19 505 223 \$</b>	<b>14 813 704 \$</b>	<b>4 691 519 \$</b>	<b>32%</b>

\* Voir Annexe A pour le détail des revenus

\*\* Voir Annexe B pour le détail des charges par activité

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES****État résumé de l'excédent accumulé - Exercice clos le 30 juin 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b> (redressé)
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b>	<b>28 688 247 \$</b>	<b>12 749 189 \$</b>
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	(19 851 909) \$	(18 726 555) \$
<b>Solde redressé</b>	<b>8 836 338 \$</b>	<b>(5 977 366) \$</b>
Excédent de l'exercice lié aux activités	19 505 223 \$	14 813 704 \$
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>28 341 561 \$</b>	<b>8 836 338 \$</b>

## **1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Centre de services scolaire des Samares (centre de services scolaire) est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

## **2. CRITÈRES APPLIQUÉS POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS**

Les présents états financiers résumés sont tirés des états financiers audités préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, au 30 juin 2023, et pour l'exercice terminé à cette date.

La préparation des états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les informations qui auront à y être reflétées afin qu'ils soient cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent, dans leurs aspects significatifs, un résumé fidèle de ces états.

La direction a préparé les présents états financiers résumés selon les critères suivants :

- les états financiers résumés comprennent l'état résumé de la situation financière et l'état des résultats ainsi que de l'excédent (déficit) accumulé;
- les informations comprises dans les états financiers résumés concordent avec les informations correspondantes dans les états financiers audités;
- les notes complémentaires qui détaillent les postes des états financiers.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction du Centre de services scolaire des Samares.

## **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

### ***Référentiel comptable***

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

### ***Estimations comptables***

La préparation des états financiers du centre de services scolaire, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Actifs financiers**

##### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

##### ***Débiteurs***

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

##### ***Stocks destinés à la vente***

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### **Passifs**

##### ***Régime d'avantages complémentaires à la retraite***

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou le Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

##### ***Provision pour avantages sociaux***

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

##### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

#### ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

#### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers du centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du centre de services scolaire.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	35 ans <sup>1</sup>
Réseau de télécommunication	20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Aménagement de terrains	10 ou 20 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ans
Améliorations locatives	8 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans

<sup>(1)</sup> Une nouvelle « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art sont constituées principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec, en contrepartie, un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

#### Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### ***Stocks de fournitures***

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

#### ***Charges payées d'avance***

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

#### **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

#### ***Subventions et subventions reportées***

Les subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) sont constatées dans la période où le centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

#### ***Subventions et subventions reportées***

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

#### ***Taxe scolaire***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### ***Ventes de biens et services et revenus divers***

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

#### **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

#### ***Opérations interentités***

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 4. MODIFICATIONS COMPTABLES

#### **Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1<sup>er</sup> avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

#### 4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

##### Adoption de nouvelles normes comptables

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023	2022
<b>Revenus</b>		
Subvention d'investissement	14 587 620 \$	0 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	6 446 833 \$	0 \$
Total des revenus	21 034 453 \$	0 \$
<b>Charges</b>		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	1 182 544 \$	1 125 354 \$
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités</b>	<b>19 851 909 \$</b>	<b>(1 125 354) \$</b>

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2023	2022
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	(19 851 909) \$	(18 726 555) \$
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	0 \$	(19 851 909) \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2023	2022
<b>Actifs financiers</b>		
Subvention d'investissement à recevoir	22 501 062 \$	0 \$
Subvention d'investissement reportée	1 466 609 \$	0 \$
Total des actifs financiers	<b>23 967 671 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Passifs</b>		
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	22 501 062 \$	25 207 002 \$
<b>Actifs financiers nets (Dette nette)</b>	<b>1 466 609 \$</b>	<b>(25 207 002) \$</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles	1 466 609 \$	5 355 093 \$
<b>Excédent (Déficit) accumulé à la fin</b>	<b>0 \$</b>	<b>(19 851 909) \$</b>

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2023	2022
<b>Actifs financiers nets (Dette nette) au début</b>	(19 851 909)	(24 329 020) \$
Excédent (Déficit) de l'exercice	19 851 909 \$	(1 125 354) \$
Immobilisations corporelles	1 466 609 \$	5 602 465 \$
<b>Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin</b>	<b>1 466 609 \$</b>	<b>(19 851 909) \$</b>

## 5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

### Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, ils sont présentés dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2023	2022
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	38 517 763 \$	52 865 815 \$
Total des transferts à recevoir du Gouvernement du Canada	34 320 \$	54 763 \$
	<b>38 552 083 \$</b>	<b>52 920 578 \$</b>

### Subvention d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

## 6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 181 914 779 \$ (172 183 196 \$ au 30 juin 2022) sous forme de marge de crédit portant intérêt au taux de base préférentiel. Les acceptations bancaires garanties par le MEQ portent intérêt aux taux suivants :

	2023	2022
Taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	5 062 000 \$	0 \$
Taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	55 459 668 \$	36 744 354 \$
<b>Total des emprunts temporaires</b>	<b>60 521 668 \$</b>	<b>36 744 354 \$</b>

## 7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2023	2022
Salaires nets à payer et salaires courus	14 793 358 \$	15 178 670 \$
Déductions à la source à payer et charges sociales à payer	20 124 917 \$	20 297 265 \$
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	308 419 \$	8 565 052 \$
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	37 791 554 \$	15 196 659 \$
Intérêts courus	2 682 983 \$	2 304 852 \$
<b>Total des créditeurs</b>	<b>75 701 231 \$</b>	<b>61 542 499 \$</b>

## 8. REVENUS REPORTÉS

### Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

## 9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, et ce, jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement, au 30 juin, s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

## 10. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Le MEQ a autorisé le centre de services scolaire à financer le projet de construction du Centre Multisport.

BILLET À ORDRE À TAUX FIXE	SOLDE AU 30 JUIN 2022	ÉMISSION DE L'EXERCICE	REMBOURSEMENT DE L'EXERCICE	SOLDE AU 30 JUIN 2023
4,484 %, remboursable par versements mensuels de 43 660 \$ à partir du 25 juin 2022 jusqu'au 25 mai 2046	7 852 967 \$	0 \$	174 768 \$	7 678 199 \$

Échéancier des dettes à la charge du centre de services scolaire au 30 juin 2023	2023	2022
2024	182 413 \$	183 342 \$
2025	191 702 \$	191 736 \$
2026	200 477 \$	200 513 \$
2027	209 653 \$	209 693 \$
2028	218 411 \$	219 293 \$
2029 et suivantes	6 675 543 \$	6 673 074 \$

## 11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2023	2022
<b>Financement Québec</b>		
5,115 %, remboursable par versements annuels de 632 000 \$ jusqu'au 16 janvier 2022 et par un versement de 5 694 000 \$ le 16 janvier 2023	0 \$	5 694 000 \$
4,94 %, remboursable par versements annuels de 434 000 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2033 et par un versement de 866 000 \$ le 1 <sup>er</sup> juin 2034	5 206 000 \$	5 640 000 \$
<b>SOLDE À REPORTER</b>	<b>5 206 000 \$</b>	<b>11 334 000 \$</b>

## 11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

	2023	2022
<b>SOLDE REPORTÉ</b>	<b>5 206 000 \$</b>	<b>11 334 000 \$</b>
<b>Fonds de financement</b>		
3,0945 %, remboursable par versements annuels de 352 000 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2022 et par un versement de 5 632 000 \$ le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	5 632 000 \$	5 984 000 \$
3,271 %, remboursable par versements annuels de 888 000 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 et par un versement de 6 872 000 \$ le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	7 760 000 \$	8 648 000 \$
3,058 %, remboursable par versements annuels de 800 000 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 et par un versement de 12 800 000 \$ le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	13 600 000 \$	14 400 000 \$
1,7255 %, remboursable par versements annuels de 744 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2024 et par un versement de 11 904 000 \$ le 1 <sup>er</sup> septembre 2025	13 392 000 \$	14 136 000 \$
2,747 %, remboursable par versements annuels de 1 428 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2026 et par un versement de 21 420 000 \$ le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	27 132 000 \$	28 560 000 \$
2,175 %, remboursable par versements annuels de 930 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2017 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2024 et par un versement de 663 000 \$ le 1 <sup>er</sup> mars 2025	1 593 000 \$	2 523 000 \$
2,437 %, remboursable par versements annuels de 2 239 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2026 et par un versement de 32 115 000 \$ le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	41 071 000 \$	43 310 000 \$
3,209 %, remboursable par versements annuels de 1 434 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2019 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2042 et par un versement de 1 427 000 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2043	30 107 000 \$	31 541 000 \$
3,197 %, remboursable par versements annuels de 547 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2019 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2036 et par un versement de 568 000 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2037	8 226 000 \$	8 773 000 \$
2,934 %, remboursable par versements annuels de 1 211 000 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2019 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2025 et par un versement de 1 131 000 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2026	4 764 000 \$	5 975 000 \$
<b>SOLDE À REPORTER</b>	<b>158 483 000 \$</b>	<b>175 184 000 \$</b>

## 11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

	2023	2022
<b>SOLDE REPORTÉ</b>	<b>158 483 000 \$</b>	<b>175 184 000 \$</b>
<b>Fonds de financement (suite)</b>		
2,334 %, remboursable par versements annuels de 2 360 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2044	51 920 000 \$	54 280 000 \$
2,035 %, remboursable par versements annuels de 2 256 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2026 et par un versement de 2 535 000 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2027	11 559 000 \$	13 815 000 \$
1,832 %, remboursable par versements annuels de 1 371 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2022 et par un versement de 1 710 000 \$ le 1 <sup>er</sup> décembre 2023	1 710 000 \$	3 081 000 \$
0,774 %, remboursable par versements annuels de 420 000 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2021 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2023	0 \$	420 000 \$
2,689 %, remboursable par versements annuels de 2 547 520 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2022 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2046	58 592 980 \$	61 140 501 \$
0,674 %, remboursable par versements annuels de 1 346 288 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2022 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2024	1 346 289 \$	2 692 577 \$
3,001 %, remboursable par versements annuels de 1 382 400 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2023 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2047	33 177 592 \$	34 559 992 \$
1,823 %, remboursable par versements annuels de 1 373 335 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2023 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2025	2 746 669 \$	4 120 004 \$
4,553 %, remboursable par versements annuels de 1 159 891 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2047	28 997 285 \$	0 \$
4,217 %, remboursable par versements annuels de 879 829 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2025	2 639 487 \$	0 \$
3,943 %, remboursable par versements annuels de 87 440 \$ incluant frais et intérêts à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2032	707 904 \$	0 \$
<b>SOLDE</b>	<b>351 880 206 \$</b>	<b>349 293 074 \$</b>
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 665 496 \$	1 683 982 \$
	<b>350 214 710 \$</b>	<b>347 609 092 \$</b>

## 11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

### Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2023

	2023	2022
2024	31 361 382 \$	29 262 544 \$
2025	40 392 425 \$	38 291 255 \$
2026	29 846 513 \$	27 742 921 \$
2027	16 985 202 \$	15 758 921 \$
2028	66 003 820 \$	64 774 921 \$
2029 et suivantes	167 290 864 \$	143 704 968 \$

## 12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

### Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023		2022
	Désamiantage	Total	Total
<b>Solde au début</b>	<b>25 207 002 \$</b>	<b>25 207 002 \$</b>	<b>0 \$</b>
Nouvelles obligations de mise hors service	0 \$	0 \$	24 329 020 \$
Charge de désactualisation	935 173 \$	935 173 \$	877 982 \$
Révision des estimations (diminution)	-3 641 113 \$	-3 641 113 \$	0 \$
<b>Solde à la fin</b>	<b>22 501 062 \$</b>	<b>22 501 062 \$</b>	<b>25 207 002 \$</b>

### Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation <sup>(1)</sup>	De 8 ans à 42 ans
Taux d'inflation	2,93 %

<sup>(1)</sup> La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

## 12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élevaient à 32 153 408 \$ (28 923 000 \$ au 30 juin 2022).

Une contribution financière de 22 501 062 \$ a été octroyée au Centre de services scolaire des Samares relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 21 034 453 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

### Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 30 juin 2023	
Taux d'actualisation	Hausse de 0,5 %	-2 234 722 \$	-9,93 %
	Baisse de 0,5 %	2 524 482 \$	11,22 %
Période d'actualisation	Hausse de 1 an	-292 035 \$	-1,30 %
	Baisse de 1 an	324 589 \$	1,44 %
Taux d'inflation	Hausse de 0,5 %	341 031 \$	1,52 %
	Baisse de 0,5 %	-271 249 \$	-1,21 %

## 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut :

- des immobilisations corporelles pour un montant de 49 305 460 \$ (75 003 761 \$ au 30 juin 2022) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 23 142 271 \$ (25 866 619 \$ au 30 juin 2022) pour des bâtiments, 1 306 565 \$ (1 628 286 \$ au 30 juin 2022) pour des aménagements de terrains et 24 856 624 \$ (47 508 856 \$ au 30 juin 2022) pour des améliorations et transformations majeures aux bâtiments. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 12 813 715 \$ poste qui est inclus dans le poste Crédoiteurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice, aucun terrain n'a été acquis par donation (5 383 \$ au 30 juin 2022) d'organisations externes au périmètre comptable.

## 14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élevaient à :	12 272 052 \$	9 288 981 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élevaient à :	1 737 466 \$	157 652 \$

## 15. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

### Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

Le centre de services scolaire est lié par des contrats de construction, de rénovation et de réaménagement de certaines écoles pour un montant résiduel totalisant 62 753 969 \$ (63 862 729 \$ au 30 juin 2022).

Le centre de services scolaire a signé des contrats de transport scolaire échéant en juin 2028. À ce jour, aucun autre contrat n'a été signé et une entente de principe est en vigueur. Au 30 juin 2023, les engagements totalisaient 128 312 316 \$.

Le centre de services scolaire a signé des contrats de location de locaux, de photocopieurs et de location de glace dans des arénas échéant entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2028. Les déboursés futurs de ces contrats totalisent 24 431 425 \$ (1 617 601 \$ au 30 juin 2022).

Le centre de services scolaire a signé des contrats de surveillance et d'entretien des terrains et des immeubles échéant entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2025. Les déboursés futurs de ces contrats totalisent 4 805 235 \$ (7 246 768 \$ au 30 juin 2022).

Le centre de services scolaire a signé des contrats d'achats et d'entretien des systèmes informatiques pour un montant qui totalise 1 859 096 \$ (3 211 395 \$ au 30 juin 2022).

### Obligations contractuelles avec des parties non apparentées

Échéancier	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et suivantes	TOTAL	2023 TOTAL
Contrats de location-exploitation	12 350 530 \$	3 208 390 \$	3 207 918 \$	2 974 028 \$	2 690 559 \$	0 \$	24 431 425 \$	1 617 602 \$
Autres	90 497 922 \$	26 023 518 \$	25 637 841 \$	27 052 046 \$	28 579 279 \$	0 \$	197 790 606 \$	72 616 208 \$
<b>Total</b>	<b>102 848 452 \$</b>	<b>29 231 908 \$</b>	<b>28 845 759 \$</b>	<b>30 026 074 \$</b>	<b>31 269 838 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>222 222 031 \$</b>	<b>74 233 810 \$</b>

### Droits contractuels

Le centre de services scolaire a signé un protocole d'entente de location entre son Centre multisport et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée, échéant en novembre 2042. Les droits futurs de ces ententes totalisent 6 279 336 \$ (6 590 708 \$ au 30 juin 2022).

### Droits contractuels avec des parties non apparentées

ÉCHÉANCIER	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et suivantes	TOTAL	2023 TOTAL
Contrats de location-exploitation	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	4 722 476 \$	6 279 336 \$	6 590 708 \$

## 16. APPARENTÉS

Le centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du centre de services scolaire.

Le centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

## 17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour le centre de services scolaire sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du centre de services scolaire représente l'exposition maximale du centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

	2023	2022
<b>Débiteurs</b>		
Débiteurs non en souffrance	1 543 018 \$	1 078 739 \$
Débiteurs en souffrance		
Moins de 3 mois suivant la date de facturation	239 531 \$	193 741 \$
3 mois à moins de 6 mois suivant la date de facturation	412 098 \$	338 409 \$
6 mois à moins de 9 mois jours suivant la date de facturation	762 635 \$	214 489 \$
9 mois à moins de 12 mois suivant la date de facturation	316 822 \$	234 690 \$
1 an et plus suivant la date de facturation	724 602 \$	593 442 \$
Sous-total	3 998 706 \$	2 653 510 \$
<b>Moins la provision pour créances douteuses</b>	287 476 \$	211 052 \$
<b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>3 711 230 \$</b>	<b>2 442 458 \$</b>

## 17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de crédit

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2023	2022
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet	211 052 \$	164 317 \$
Perte de valeur comptabilisée au résultat	76 424 \$	46 735 \$
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>287 476 \$</b>	<b>211 052 \$</b>

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du centre de services scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2023	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Total
Emprunts temporaires	60 521 668 \$	0 \$	0 \$	0 \$	60 521 668 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	46 477 208 \$	0 \$	0 \$	0 \$	46 477 208 \$
Dettes à long terme	31 543 796 \$	70 631 117 \$	83 417 087 \$	173 966 406 \$	359 558 406 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	12 533 690 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 533 690 \$

30 juin 2022	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Total
Emprunts temporaires	36 744 354 \$	0 \$	0 \$	0 \$	36 744 354 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	41 245 233 \$	0 \$	0 \$	0 \$	41 245 233 \$
Dettes à long terme	29 932 860 \$	67 928 877 \$	43 912 048 \$	215 372 256 \$	357 046 041 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	11 761 670 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 761 670 \$

## **18. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

## **19. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE**

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

## **20. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'année financière 2021-2022 ont été reclassés pour les rendre comparables à l'année financière 2022-2023.

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**  
**Annexe A - Revenus - Exercice clos le 30 juin 2023**

	2023	2022 (redressé)	Variation	
<b>Subvention de fonctionnement et d'investissement du MEQ</b>				
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - FP	329 100 548 \$	310 014 095 \$	19 086 453 \$	6%
Subvention pour le service de la dette	11 855 646 \$	9 171 094 \$	2 684 551 \$	29%
Subvention – Financement	14 587 621 \$	2 620 572 \$	11 967 048 \$	457%
Subvention pour le transport scolaire	18 210 829 \$	13 890 924 \$	4 319 905 \$	31%
Subventions de fonctionnement reportées	236 689 \$	(82 092) \$	318 781 \$	(388%)
Autres subventions du Ministère	41 986 \$	65 032 \$	(23 046) \$	(35%)
	<b>374 033 318 \$</b>	<b>335 679 625 \$</b>	<b>38 353 693 \$</b>	<b>11%</b>
<b>Autres subventions et contributions</b>				
Subvention du MTESS (FDMT) – Formation professionnelle	123 154 \$	406 391 \$	(283 237) \$	(70%)
Subvention du MTESS (FDMT) – Formation générale des adultes	424 731 \$	170 730 \$	254 001 \$	149%
Subvention du gouvernement provincial	750 791 \$	520 116 \$	230 675 \$	44%
Subvention du gouvernement fédéral	200 446 \$	220 600 \$	(20 154) \$	(9%)
	<b>1 499 122 \$</b>	<b>1 317 837 \$</b>	<b>181 286 \$</b>	<b>14%</b>
<b>Taxe scolaire</b>				
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	43 973 \$	42 624 \$	1 349 \$	3%
Taxe scolaire – année scolaire	22 882 003 \$	22 031 128 \$	850 875 \$	4%
Taxe scolaire – années antérieures	144 957 \$	25 761 \$	119 196 \$	463%
	<b>23 070 933 \$</b>	<b>22 099 513 \$</b>	<b>971 420 \$</b>	<b>4%</b>
<b>Droits de scolarité et frais de scolarisation</b>				
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec (sans entente)	19 159 \$	1 943 \$	17 216 \$	
Autres frais de scolarisation – Effectif scolaire adulte	20 983 \$	21 573 \$	(590) \$	(3%)
Revenus – Cours en formation professionnelle	23 \$	5 605 \$	(5 582) \$	(100%)
Revenus - Autres types de formations	1 199 851 \$	854 304 \$	345 547 \$	40%
	<b>1 240 016 \$</b>	<b>883 426 \$</b>	<b>356 591 \$</b>	<b>40%</b>
<b>Ventes de biens et services</b>				
Fournitures et matériel scolaire	2 912 636 \$	3 136 274 \$	(223 639) \$	(7%)
Surveillance et transport du midi	2 190 372 \$	1 884 688 \$	305 685 \$	16%
Service de garde	9 690 706 \$	8 246 207 \$	1 444 499 \$	18%
Autres activités chargées aux usagers	3 980 632 \$	2 204 115 \$	1 776 516 \$	81%
Autres ventes de biens et services	801 980 \$	819 510 \$	(17 530) \$	(2%)
	<b>19 576 325 \$</b>	<b>16 290 794 \$</b>	<b>3 285 531 \$</b>	<b>20%</b>
<b>Revenus divers</b>				
Intérêts, pénalités et frais de retard	1 737 466 \$	157 652 \$	1 579 813 \$	1002%
Location d'immeubles ou de biens meubles	801 936 \$	659 275 \$	142 662 \$	22%
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	1 000 565 \$	732 641 \$	267 924 \$	37%
Publicité et commandites	24 472 \$	16 805 \$	7 667 \$	46%
Prêts de service	1 105 157 \$	1 008 981 \$	96 176 \$	10%
	<b>4 669 596 \$</b>	<b>2 575 354 \$</b>	<b>2 094 242 \$</b>	<b>81%</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b> (avant l'amortis. de la subv. d'investissement reportée)	<b>424 089 310 \$</b>	<b>378 846 548 \$</b>	<b>45 242 762 \$</b>	<b>12%</b>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

## Annexe B - Charges par activité - Exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022 (redressé)	Variation	
<b>Activités d'enseignement et de formation</b>				
Éducation préscolaire	16 180 183 \$	15 539 803 \$	640 380 \$	4%
Enseignement primaire	89 286 626 \$	82 960 405 \$	6 326 221 \$	8%
Enseignement secondaire général	47 931 287 \$	43 773 499 \$	4 157 789 \$	9%
Formation professionnelle	14 379 546 \$	13 483 905 \$	895 640 \$	7%
Enseignement particulier	17 033 211 \$	15 471 094 \$	1 562 117 \$	10%
Formation générale des adultes	5 082 017 \$	4 953 096 \$	128 921 \$	3%
	<b>189 892 870 \$</b>	<b>176 181 803 \$</b>	<b>13 711 067 \$</b>	<b>8%</b>
<b>Activités de soutien à l'enseignement et à la formation</b>				
Gestion des écoles et des centres	26 160 150 \$	23 633 296 \$	2 526 854 \$	11%
Moyens d'enseignement	6 263 196 \$	6 203 163 \$	60 033 \$	1%
Services complémentaires	40 751 685 \$	39 307 544 \$	1 444 141 \$	4%
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	15 059 550 \$	11 925 348 \$	3 134 201 \$	26%
Animation et développement pédagogique	5 337 687 \$	5 858 919 \$	(521 232) \$	(9%)
Perf. du pers. enseign. et autre pers. de soutien à l'enseignement	1 430 583 \$	1 231 420 \$	199 163 \$	16%
Activités sportives, culturelles et sociales	7 357 668 \$	5 144 165 \$	2 213 504 \$	43%
	<b>102 360 519 \$</b>	<b>93 303 855 \$</b>	<b>9 056 664 \$</b>	<b>10%</b>
<b>Services d'appoint</b>				
Services alimentaires	- \$	2 196 \$	(2 196) \$	(100%)
Transport scolaire	31 957 935 \$	27 540 119 \$	4 417 817 \$	16%
Service de garde	16 060 636 \$	13 899 878 \$	2 160 759 \$	16%
	<b>48 018 571 \$</b>	<b>41 442 193 \$</b>	<b>6 576 378 \$</b>	<b>16%</b>
<b>Activités administratives</b>				
Conseil d'administration et comités	89 270 \$	76 122 \$	13 148 \$	17%
Gestion	11 454 230 \$	9 898 355 \$	1 555 876 \$	16%
Services corporatifs	2 817 878 \$	2 497 392 \$	320 486 \$	13%
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	315 999 \$	114 084 \$	201 916 \$	177%
	<b>14 677 377 \$</b>	<b>12 585 952 \$</b>	<b>2 091 425 \$</b>	<b>17%</b>

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**  
**Annexe B - Charges par activité - Exercice clos le 30 juin 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b> (redressé)	<b>Variation</b>	
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>				
Entretien et amortissement des biens meubles	6 381 165 \$	6 747 242 \$	(366 076) \$	(5%)
Conservation et amortissement des biens immeubles	22 128 727 \$	18 314 575 \$	3 814 152 \$	21%
Entretien ménager	11 119 752 \$	11 029 245 \$	90 507 \$	1%
Consommation énergétique	4 354 576 \$	4 556 328 \$	(201 751) \$	(4%)
Location d'immeubles	4 615 810 \$	1 236 996 \$	3 378 814 \$	273%
Protection et sécurité	954 704 \$	909 204 \$	45 501 \$	5%
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	3 660 \$	9 379 \$	(5 719) \$	(61%)
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	2 796 478 \$	2 763 665 \$	32 812 \$	1%
	<b>52 354 872 \$</b>	<b>45 566 633 \$</b>	<b>6 788 239 \$</b>	<b>15%</b>
<b>Activités connexes</b>				
Financement	12 463 636 \$	9 471 709 \$	2 991 927 \$	32%
Projets spéciaux	716 722 \$	202 400 \$	514 322 \$	254%
Rétroactivité	7 367 646 \$	1 111 801 \$	6 255 845 \$	563%
Droits de scolarité et ententes	49 974 \$	95 626 \$	(45 652) \$	(48%)
Variation des provisions	134 695 \$	(12 937) \$	147 632 \$	(1141%)
Prêts de services	1 021 927 \$	878 892 \$	143 035 \$	16%
Autres activités connexes	352 811 \$	361 912 \$	(9 101) \$	(3%)
	<b>22 107 413 \$</b>	<b>12 109 404 \$</b>	<b>9 998 009 \$</b>	<b>83%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ</b> (avant charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux)	<b>429 411 622 \$</b>	<b>381 189 840 \$</b>	<b>48 221 782 \$</b>	<b>13%</b>

# ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2023



**Centre  
de services scolaire  
des Samares**

**Québec** 